

15 – 18 – 112 Services d'urgence, j'écoute !



Depuis le 19 février, les lignes téléphoniques 15 – 18 et 112 ont été basculées sur le nouveau Centre de Traitement et de Régulation des Appels (CTRA) du centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours dont le siège est à Meythet.

Dorénavant que vous fassiez le 18, le 112 ou le 15, l'alerte sera traitée de la même façon. Entendez par là que sapeurs-pompiers et médecins parleront désormais le même langage en utilisant le même logiciel d'Aide à la Décision. Concrètement, un sapeur-pompier pourra déclencher un SMUR et vice-versa : un permanencier du SAMU pourra déclencher les moyens d'incendie de sapeurs-pompiers. **Le but ultime étant de traiter l'appel en moins d'une minute dans l'intérêt de la victime.**

Le plateau fonctionne en pôles.

Le pôle « premier appel » où sapeurs-pompiers et deux ou permanenciers du SAMU réceptionnent les appels et les dirigent sur un des pôles de compétence en fonction de la nature de l'intervention.

Le pôle SAMU où permanenciers et médecins répondent à la demande d'Aide Médicale d'Urgence, c'est-à-dire l'assistance pré-hospitalière (dans la rue, à domicile, sur le lieu de travail ...) aux victimes d'accident ou d'affections soudaines en état critique (malaise, maladie ou femmes enceintes). Deux médecins urgentistes ou généralistes régulent les ressources de soins urgents et orientent les patients vers les services les plus adaptés à leur cas. Le secret médical est conservé. Le 115, pour les urgences sociales rejoindra le plateau au mois d'avril de cette année.

Le pôle CODIS chargé du suivi des interventions sapeurs-pompiers, de l'engagement de renfort, si nécessaire, et des équipes spécialisées. Il suit également toute l'activité radio.

Le pôle SAP est chargé de réguler l'utilisation des ambulances privées, de gérer les moyens du Service de Santé et de Secours Médical, de vérifier l'engagement des véhicules de secours aux victimes et de leur arrivée sur les lieux et d'évaluer les bilans de chaque victime.

Le pôle du service Téléalarme du Conseil général complète l'organisation de la plateforme commune.

Depuis le 19 février 2011, le SDIS 74 (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute Savoie) est le premier département en France à utiliser un logiciel commun d'aide à la décision dans un seul et unique but : optimiser la chaîne de secours dans l'intérêt des victimes. C'est la société Systel qui a été sélectionnée parmi six grandes entreprises pour mettre en place le système d'alerte. La sélection a eu lieu à la suite d'une série d'auditions auxquelles j'ai participé, en ma qualité de membre du Conseil d'administration du SDIS. Aujourd'hui nous pouvons être fiers de l'aboutissement de ce projet unique.

André Borgognon, Maire – Adjoint, Délégué de la CCG au CA du SDIS 74.